



Comité technique du 1^{er} octobre 2020

Déclaration préalable

Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

Cette rentrée sociale est très particulière. Marquée par la crise sanitaire bien sûr avec de nombreuses inquiétudes, des collègues de travail en ASA COVID, parfois encore en ASA pathologie, ou en arrêt pour du stress post traumatique, d'autres en garde d'enfants au fil des fermetures de classes, certains, et de plus en plus, en télétravail....

Le monde du travail s'est totalement transformé en l'espace de quelques mois et les agents ont du mal à reprendre un rythme, à se sentir sereins quand les consignes évoluent aussi rapidement. Les conditions de travail sont également impactées, toute vie sociale et convivialité réduites au minimum dans un environnement où croiser un collègue dans un couloir ou dans l'ascenseur devient potentiellement dangereux.

On aurait pu penser qu'en raison de cette crise, les différentes réformes de l'État auraient été remises en cause, au moins reportées. En effet, cette crise, et particulièrement le confinement, a démontré s'il le fallait encore, la nécessité de services publics forts, seuls à même de répondre aux besoins des populations, d'en assurer la sécurité. C'est la mission première des préfetures.

Or que constate-t-on ? Le rythme des réformes n'a été que temporairement ralenti, repoussant la création du SGC de 6 mois. Sur tout le reste, la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique, celle de l'Organisation Territoriale de l'État, l'Etat continue méthodiquement sa casse des services publics. Par exemple en publiant le 15 août le décret sur les DDI.

Les agents sont déjà légitimement inquiets en raison de la pandémie, ce n'est pas le moment d'en rajouter par de nouvelles réformes. Ni de supprimer les instances comme les CHSCT qui ont confirmé leur utilité pendant le déconfinement. Ni d'éloigner les services RH des agents en les externalisant dans le SGC.

La CGT Intérieur le redit, nous sommes opposés à ces réformes, qui n'ont qu'un seul objectif : supprimer des emplois dans la Fonction publique.

Dans cette période anxiogène, arrive le marronnier des primes. A celle habituelle du CIA, se rajoute la prime dite COVID, censée récompenser les agents qui ont eu un surcroît de travail pendant la période du confinement. Or que constate-t-on ? Une fois de plus cette prime va diviser les agents entre ceux qui ont « mérité » et les autres. Un agent n'a-t-il pas été aussi méritant, qui est venu spontanément récupérer des dossiers pour travailler chez lui, alors que personne ne lui demandait ? Nous en connaissons pourtant qui l'ont fait mais n'ont rien perçu. Et les agents qui ont respecté les consignes présidentielles de rester chez eux, pendant des semaines, dans des conditions parfois compliquées, n'ont ils pas mérité également de recevoir une récompense pour avoir suivi les consignes ? Non, et eux, en plus, ont été sanctionnés par un vol de RTT pour avoir obéi aux injonctions.

Il ne faut pourtant pas oublier que les agents de préfecture constituent la réserve civile, qu'ils sont à ce titre réquisitionnables à tout moment et qu'aucune distinction ne devrait être faite entre eux. Car si les agents avaient su qu'il fallait être volontaires pour être réquisitionnés, nul doute que nombre d'entre eux, bloqués chez eux, auraient préféré travailler. Car nous, fonctionnaires, avons encore le sens des responsabilités et du service public.

L'attribution de primes sans transparence, divise la communauté de travail. Cela crée des rancœurs, un sentiment d'injustice. Il y a ceux qui ont eu des missions prioritaires, indispensables à la vie de la Nation et les autres, qui pensaient pourtant être utiles dans leur travail quotidien mais se sont vus confinés et rendus à un rôle moins valorisant. Cette fracture la va être difficile à surmonter. Et elle a été accentuée par les primes ressenties comme injustes.

Les agents souffrent de ce manque de considération et nous vous alertons une nouvelle fois sur les conséquences en matière RPS de la crise sanitaire et des réformes de l'Etat.

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.